



A Paris, mardi, des migrants tunisiens dans un parc près de la Porte de la Villette.

PHOTO GUILLAUME BINET MYOP

# Exilés tunisiens : les gardes à vue tombent une à une

Les arrestations massives de migrants qui ont transité par l'Italie tournent au fiasco judiciaire. A Marseille, tous les Tunisiens qui comparaissaient ce week-end ont été libérés.

Par **OLIVIER BERTRAND**  
correspondant à Marseille

Le week-end fut fatigant et savoureux pour quelques avocats marseillais, spécialistes du droit des étrangers. En deux jours, ils auront assisté 35 Tunisiens devant le juge des libertés et de la détention (JLD). La préfecture demandait l'autorisation de prolonger leurs rétentions, afin de les reconduire vers l'Italie ou la Tunisie. Mais les policiers avaient accumulé les erreurs de procédures, lors d'arrestations massives. Et, quelques jours plus tard, le gonflement de muscles se traduit par une débandade judiciaire. Tous les hommes qui comparaissaient samedi et dimanche ont été libérés. Jamal est le premier à se présenter, samedi matin dans la petite salle d'audience, aménagée sous une bretelle d'autoroute, près du centre de rétention. Il a 28 ans, est né à Sfax, a transité par l'Italie. Alors qu'il se trouvait trois jours plus tôt

porte d'Aix, à Marseille, avec des dizaines d'autres migrants tunisiens ainsi que des associations et citoyens venus leur porter à manger, des CRS ont débarqué sur réquisition du parquet. Contrôles d'identité.

**«RÉADMISSION».** Les Tunisiens ont été arrêtés, placés en garde à vue quarante-huit heures, avant de partir en rétention. La préfecture disposait alors de vingt-quatre heures pour les remettre aux autorités italiennes : c'est ce qu'on

appelle la procédure de «réadmission» dans le pays par lequel le migrant a transité. Au-delà, il faut passer devant le juge des libertés. Samedi, 30 Tunisiens devaient comparaître, mais 17 personnes ont été réadmisées tôt le matin en Italie. Restent 13 hommes, pour qui l'accord indispensable des Italiens n'est pas arrivé à temps.

Jamal fait partie de ceux-là. Son avocat, Philippe Perollier, explique que la garde à vue et les droits qui

**REPORTAGE**

Dans les locaux de France Terre d'asile, vendredi, le plan de la ville de Paris était proposé aux migrants les plus démunis.

## «On veut pas faire le mal, on veut juste avoir des papiers»

Assis sur des chaises en plastique, 50 Tunisiens attendent, bras croisés. Dans les locaux de France Terre d'asile (FTDA) dans le XVIII<sup>e</sup> arrondissement de Paris, on dirait une classe. Jusqu'à ce que la police les cueille, mercredi soir, ils dormaient dans «le jardin», un square du XIX<sup>e</sup>, coincé entre le périph et la Villette. Placés en garde à vue puis relâchés, les voilà pris en charge par la ville de Paris, qui a «missionné France Terre d'asile et Emmaüs pour mettre en place un dispositif d'accompagnement social et sanitaire» comprenant l'accès à des hébergements hôteliers. «L'Etat nous abandonne, accuse Pascale Boistard, adjointe PS au maire de Paris chargée de l'intégration. Par ce plan, Bertrand Delanoë condamne l'immobilisme de Claude Guéant et fait savoir qu'il convient d'accueillir nos frères tunisiens dans la dignité.»

**Traduction.** Vendredi, face à la classe, Pierre Henry, directeur de FTDA, détaille les moyens consacrés : 100 000 euros et 100 places d'hôtel. Le plan d'urgence expirera dans un mois. Les questions fusent au premier rang. Les plus assurés se risquent à bredouiller trois mots de français, mais la plupart s'en tiennent à l'arabe. Debout, Mohamed assure la traduction instantanée. Un jeune aux cheveux gominés : «On n'est pas des voyous, on veut pas faire le mal, juste avoir des papiers. S'il vous plaît, dites à votre police de nous laisser tranquilles. On a déjà

vécu ça trop longtemps avec Ben Ali.» Pierre Henry refuse de jouer au «vendeur de rêve». «Je ne vous promets rien, et surtout pas la solution miracle. On étudiera vos dossiers au cas par cas.» Sur la même ligne, Pascale Boistard tient à clarifier les choses : «Les papiers, c'est du ressort de la préfecture de police. Pour l'heure, elle considère que vous n'entrez pas dans les critères de régularisation.» La réaction, explosive, prend le temps de la traduction. Comme un seul homme, 15 jeunes bondissent de la salle en criant leur colère. Ils pensaient avoir trouvé un sauveur, ils apprennent que FTDA

### «Je ne vous promets rien, et surtout pas la solution miracle.»

Pierre Henry directeur de France Terre d'asile

ne leur délivrera pas «les papiers» qu'ils poursuivent comme le Graal. Trois cents Tunisiens sans abri errent dans Paris, pour 100 places d'hôtel offertes. Equation insoluble. Priorité est donnée aux plus faibles, les enfants et les malades. Grâce à ses 17 ans, Salim a droit à un lit et un toit. On lui a signé un petit papier vert, sésame pour trois premières nuits au chaud. Avec Lassad, son frère d'exil et d'infortune, Salim s'attaque à la jungle urbaine. Un lit l'attend au troisième étage de l'Hôtel du bon séjour, 27, rue du Poteau. «C'est simple, les gars, au bout de la rue Ordener», explique Rida, un bénévole tunisien.

Perdu au milieu du XVIII<sup>e</sup> grouillant et klaxonnant, Salim manque deux fois de se faire écraser. Exténué, il se prend à rêver d'un avenir parisien, où il se sentirait chez lui, à l'aise dans ces rues encore inconnues. «Pour ça, il me faut un boulot», lâche le jeune homme, qui a laissé son métier de serveur à l'Hôtel Club Oasis de Zarzis. «Plombier, maçon, je suis prêt à faire n'importe quoi», jure-t-il dans un sourire.

**Odyssée.** A la réception, Salim et Lassad n'ont qu'à présenter leur ticket vert pour avoir les clés de leur chambre. Des murs défraîchis, un parquet qui grince, une table, deux chaises, et une salle d'eau pas clean. «Parfait !» Salim s'affale sur le matelas. «Tout ce que j'ai, je le porte sur moi.»

Un jean, pull léger et baskets blanches : l'inventaire est sommaire. Crevé par cette odyssée qui n'en finit plus, il n'a pas d'autre projet que de s'abandonner à sa «première nuit de sommeil depuis le 28 février». Même à l'abri, Salim a peur. Ce soir, il refuse de sortir, angoissé à l'idée de croiser «les policiers qui déchirent les papiers de l'Italie et lancent des lacrymogènes». Demain – «inch Allah !» –, il se risquera à affronter la rue, à la recherche d'une connexion Internet pour prévenir ses parents. Leur dire que tout va bien en France. Que leur fils est vivant.

MATHIEU PALAIN

## REPÈRES

**Une centaine de jeunes migrants tunisiens ont investi hier un immeuble appartenant à la mairie de Paris**, 51, avenue Simon-Bolivar (XIX<sup>e</sup>). Ils dormaient auparavant «dans les jardins de Paris», et notamment à la Villette. Ils négociaient hier avec la mairie. «L'idée est de trouver un lieu pour 80 personnes», a expliqué un adjoint au maire. Certains veulent bien rentrer en Tunisie, mais avec une prime au retour.

### «Ces ressortissants en situation irrégulière ont vocation à être placés en rétention administrative en vue d'une reconduite à la frontière.»

Claude Guéant ministre de l'Intérieur, mercredi dans une lettre au maire de Paris

**A Nîmes, les juges des libertés et de la détention ont siégé deux fois vingt-quatre heures d'affilée**, entre le 23 et le 26 avril, pour répondre aux nombreuses demandes de prolongation de la rétention de Tunisiens. Les audiences ont commencé à 9 heures pour se terminer le lendemain matin. Une soixantaine de dossiers ont été examinés. Et toutes les requêtes du préfet rejetées ou déclarées irrecevables.

### «Nous nous devons de les accueillir, ne serait-ce que provisoirement. [...] Quitte à débattre, à négocier pour le retour de ces personnes lorsque [les Tunisiens] auront choisi cet été un gouvernement.»

François Chérèque secrétaire général de la CFDT, dimanche sur Europe 1

**Nicolas Sarkozy et Silvio Berlusconi ont plaidé pour une réforme des accords de Schengen**, dans une lettre adressée mardi à José Manuel Barroso, afin éventuellement de «rétablir temporairement le contrôle aux frontières intérieures». Le président de la Commission européenne leur a répondu vendredi que c'est «une possibilité parmi d'autres».

l'accompagnent n'ont été signifiés à son client que dix heures après son arrestation. Les policiers avaient monté leur opération sans prévoir d'interprètes. Vers 23 h 20, ils auraient essayé d'en trouver un, sans succès. Du coup, la garde à vue et les droits n'ont été signifiés à Jamal que le lendemain, à 8 h 50. En attendant, les policiers se sont contentés de lui donner un document déclinant ses droits en arabe littéraire.

La représentante de la préfecture le présente au juge, sans même l'avoir fait traduire. Le magistrat lui indique poliment qu'il ne lit pas l'arabe littéraire. Et que, même si le document reprend tous les droits du gardé à vue, rien ne prouve que celui-ci a pu le lire. Jamal confirme qu'en effet il ne lit pas mieux l'arabe littéraire que le juge français. Sa garde à vue est déclarée nulle, ainsi que tous «les actes subséquents». Les avocats, membres de la commission «droit des étrangers» du barreau de Marseille, échangent des regards soulagés.

Le deuxième Tunisien s'appelle Azzedine, il a 30 ans. Les CRS se sont contentés de regarder le «titre de voyage pour étranger» délivré par les Italiens avant de le menotter et le placer en garde à vue. Le titre de voyage ne suffit pas : les migrants

doivent posséder en plus un passeport valide, justifier de leur hébergement en France, et des moyens de subvenir à leurs besoins (62 euros par jour). Mais les CRS ne lui ont même pas demandé de présenter tout cela. Pour eux, la seule

possession par un Tunisien du «titre de voyage pour étranger» suffisait à établir le soupçon d'infraction nécessaire au placement en garde à vue. Celle-ci est déclarée nulle.

L'audience se poursuit. Chacune des 13 procédures est entachée d'irrégularités. Ici, le grade de l'officier n'est pas indiqué. Là, la date de réquisition du parquet n'a pas été renseignée. Pour d'autres, tous les actes ont été signifiés en même temps (début de garde à vue, fin de garde à vue, demande de remise aux autorités italiennes). La représentante du préfet, exaspérée, lève sans cesse les yeux au ciel, impuissante. A la fin de la journée, tout le monde est libéré. Et la préfecture ne prend même pas la peine de faire appel.

Le lendemain, dimanche, rebelote. Cette fois, 22 hommes comparaissent. Ils ont été arrêtés jeudi et vendredi gare Saint-Charles, dans le cadre d'un dispositif policier qui permet de cibler dans des lieux précis des infractions liées à la «criminalité transfrontalières». Ce

dispositif très encadré ne peut durer plus de six heures d'affilée. Or, les contrôles ont commencé à 8 heures, pour finir à 20 heures. C'est illégal, ils sont tous libérés.

**DÉBÂCLE.** Même chose hier, pour les 5 Tunisiens qui comparaissaient. Selon Assane Ndaw, adjoint de direction de l'association Forum Réfugiés, 146 Tunisiens ont été placés en rétention à Marseille depuis le 16 avril. Sur ce total, 105 ont été libérés par la justice, 22 reconduits avec l'accord des Italiens (probablement au terme de gardes à vue pareillement illégales). Les autres doivent passer aujourd'hui devant le JLD. La situation se répétant dans de nombreuses villes françaises, avocats et associations s'interrogent. Quel est le sens de cette débâcle préfectorale ? L'avocat Philippe Perollier avance une explication : «C'est peut-être une simple opération politique. On montre ses muscles pour faire plaisir à l'opinion, on mène des arrestations médiatiques, même si elles ne mènent à rien.»

## SANS-PAPIERS : INCARCÉRATION ILLÉGALE

**Bonne nouvelle pour les étrangers en situation irrégulière, mauvaise nouvelle pour le gouvernement français ? Jeudi, la Cour de justice de l'Union européenne a condamné les réglementations des Etats membres «prévoyant une peine d'emprisonnement pour les ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier en cas de refus d'obéir à un ordre de quitter le territoire». Aussitôt, les associations de défense des étrangers ont pavé : «Cet arrêt marque un coup d'arrêt majeur aux politiques de pénalisation des étrangers en situation administrative irrégulière en vigueur dans nombre d'Etats membres dont la France». La loi française punit en effet de trois ans de détention la soustraction à une mesure d'expulsion. Pour les associations, «le gouvernement va donc devoir réviser sa copie». Sauf que non. Hier, le ministère de l'Intérieur rétorquait, contre toute évidence, qu'«à ce stade de l'analyse» cet arrêt ne concerne pas la France : «Notre dispositif incrimine la soustraction à une mesure d'éloignement. Nous poursuivons des comportements de rébellion». Une «différence fondamentale», selon l'entourage de Claude Guéant. C.C.**